



La communauté d'agglomération de La Rochelle renouvelle son soutien à l'Université

mercredi 15 avril 2015, par [lpe](#)

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle accompagne l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de l'Université de La Rochelle depuis sa création. Sa contribution intervient en cohérence avec sa politique de développement.

Depuis 2001, la Communauté d'Agglomération a globalisé cette intervention au travers d'une contractualisation pluriannuelle, permettant ainsi à l'Université de conforter son attractivité et d'asseoir son rayonnement.

Sur la période 2012-2014, ont notamment été soutenus :

- le dispositif PULPE qui valorise et diffuse les compétences des stagiaires de l'Université et favorise l'innovation dans les entreprises du territoire,
- [Tipee](#), dans le domaine de la rénovation durable du bâtiment,
- Valconum, centrée sur la dématérialisation et valorisation des contenus numériques.

En 2015, un paysage commun en évolution se dessine : l'Université appartiendra officiellement dans quelques jours à la Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE) Léonard de Vinci qui regroupe cinq universités et deux écoles, implantées sur trois régions : Centre, Limousin, Poitou-Charentes.

Parallèlement, la réforme territoriale définie par la Loi NOTRe, devrait prochainement aboutir au rattachement de la région Poitou-Charentes à la grande région Aquitaine issue de la fusion du Limousin, du Poitou-Charentes et de l'actuelle Aquitaine.

Il y a là pour les partenaires de nouveaux défis à relever en matière de création de polarités communautaires, qui seront à construire tant dans le périmètre de la COMUE, que de la nouvelle grande région.

Les ambitions de la convention 2015-2017

La Communauté d'Agglomération et l'Université entendent continuer à favoriser la coordination et les synergies. Elles souhaitent également rendre lisibles, auprès des habitants de l'Agglomération mais aussi des élus et des services ainsi que des différentes composantes de l'Université, les actions soutenues par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Les thèmes et les axes sur lesquels la Communauté d'Agglomération apportera son soutien restent en lien avec les enjeux du territoire et permettent ainsi à l'Université de participer à son développement.

- Espace urbain et développement durable :

- Habitat et risques littoraux, collaboration sur le thème de la gestion intégrée des zones côtières
- Renforcement des coopérations autour des études de submersion menées par l'Université et la Communauté d'Agglomération

- Mobilités dans l'espace urbain et périurbain
- Appui aux filières économiques locales :
 - Nautisme : matériaux en milieu corrosif, protection, traitement des surfaces, durabilité des matériaux
 - Technologies de l'information et de la communication : Recherche et développement appliqués à la création et la diffusion audiovisuelle, dématérialisation des documents, ville intelligent
 - Filière écoconstruction : efficacité, performance énergétique notamment dans la requalification du patrimoine ancien ; énergies renouvelables
 - Tourisme
 - Agroalimentaire

La dotation annuelle attribuée à l'Université s'élève à 460 000 €.

En lien avec les thématiques ci-dessus, elle finance des allocations doctorales pour permettre à des doctorants de réaliser une thèse, participe à la réalisation de colloques et à des activités de recherche. Elle contribue à l'achat de matériels pédagogiques favorisant la professionnalisation des étudiants, et à la mise en œuvre d'actions en faveur de la réussite et l'insertion.

Elle soutient la politique de mobilité internationale de l'Université et son action culturelle et sportive pour favoriser l'accès à ces pratiques et l'intégration au territoire.

Elle aide à la visibilité de l'Université, avec l'accent mis dans la convention 2015-2017 sur la valorisation des laboratoires de recherche et leur contribution au développement économique territorial.

Les partenaires se rencontrent deux fois par an pour arrêter ensemble les projets retenus et faire le bilan des actions concrètement menées.

A terme, ils souhaitent inscrire leur collaboration dans le cadre d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Plus : www.univ-larochelle.fr